

Monsieur Louis Voltini

Association des Riverains du Boulevard Fayol

101 bis Boulevard Fayol

42700 Firminy

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu m'interroger sur les intentions de la liste que je conduis concernant les projets que vous défendez en faveur des riverains du boulevard Fayol.

Je souhaite tout d'abord vous remercier pour votre investissement. En effet un élu peut se battre en faveur de déviation du boulevard Fayol, mais rien ne remplace l'intervention des citoyens. C'est pourquoi j'ai toujours souhaité qu'une association telle que la vôtre puisse mener cette mobilisation citoyenne.

Vous connaissez mon attachement à ce dossier. L'amélioration des conditions de vie et de résidence des riverains de cette voie réside dans la réalisation de la déviation du RD 500 et le retard pris par le Conseil général dans cette affaire est inacceptable. Mon engagement dans cette réalisation est total, comme il l'a été constamment depuis mon mandat de conseiller général et dans la lignée de mon père qui s'était lui aussi fortement impliqué dans ce projet.

Au regard de la géographie du quartier, **cette réalisation est la seule qui puisse durablement modifier positivement la qualité de vie du quartier. Je suis donc à plus de 100% mobilisé pour cette réalisation.**

La déviation du boulevard Fayol a été déclarée d'utilité publique par le Préfet de la Loire en juillet 2006. Le tribunal administratif de Lyon a annulé le 30 juillet 2010 l'arrêté du préfet de la Loire au titre de la police de l'eau pour un vice de forme du rapport du commissaire enquêteur et maintenu l'utilité publique du projet.

Pendant ces quatre années, la majorité du Conseil Général n'a pas débuté les travaux qui auraient dû être terminés pendant ce laps de temps, même en prenant en compte les expropriations.

Le manque de volonté politique est évident, à l'image de la relance des études nécessaires pour une nouvelle déclaration d'utilité publique. J'ai obtenu du Président UMP du Conseil Général de la Loire que l'étude trafic soit réalisée en 2013 et que l'étude faune-flore soit lancée en octobre 2013 seulement, malheureusement. Par contre la dernière étude nécessaire, l'étude hydraulique, n'est toujours pas lancée ! J'invite donc tous ceux qui agissent en faveur de la déviation du boulevard à intervenir auprès du Président du Conseil Général de la Loire pour exiger le lancement enfin de cette dernière étude.

Dans votre courrier vous m'invitez à parcourir à pied le boulevard Fayol avec vous : je connais très bien la situation vécue par les riverains, sinon je ne me battrais pas depuis

autant de temps en faveur de cette déviation. Je l'ai parcouru avec vous et avec monsieur le Préfet de la Loire qui était venu à ma demande. Je reste disponible pour le faire à nouveau avec vous, si vous le souhaitez.

Les évolutions urbaines générales du quartier de Fayol sont donc étroitement liées à la réalisation de cette déviation. Mais **il est en effet nécessaire de prévoir l'après RD 500**, la densité du bâti, la réalité du réseau et les contraintes topographiques ne pouvant structurellement évoluer sans cette réalisation. Comme mon équipe en a pris l'habitude, y compris sur de grands projets comme ce fut le cas pour le dossier ANRU Layat Bas Mas, cette réflexion s'appuiera sur les attentes des habitants à travers notre démarche de démocratie participative. **C'est donc vers l'ensemble des habitants que nous nous tournerons pour les convier à réfléchir à leur quartier** et, si cela s'avère nécessaire, nous ferons appel à des spécialistes.

Je partage avec vous l'erreur réalisée par l'ancien maire qui a accepté le transfert de la surface commerciale sans contrepartie, concernant l'insertion urbaine et routière. **Il est bien plus facile d'agir avant qu'après**. J'interviendrai pour essayer de trouver une solution, en lien avec l'exploitant, afin d'améliorer la situation.

Vous demandez la réouverture de la bretelle d'accès à l'autoroute au niveau de la gare. Je partage à 100% votre demande, sa fermeture fut une grave erreur de l'ancien maire. Elle a pour conséquence de faire transiter un fort trafic routier sur le bas du boulevard.

Vous le savez, l'ancien maire avait même prévu la fermeture de la bretelle de sortie devant la gare dans le sens Saint Etienne-Le Puy. Heureusement que le maire de Fraisses m'a alerté sur ce projet. Nous avons réussi ensemble avec les maires du Chambon Feugerolles, de Saint Paul en Cornillon et d'Aurec à conserver cette bretelle, alors même que l'ancien maire de Firminy avait fait pression pour annuler notre réunion dénonçant cette fermeture.

Les maires cités n'étaient pas concernés par la fermeture de la bretelle sous le commissariat, et me trouvant seul comme Conseiller Général, l'ancien maire de Firminy a malheureusement obtenu la fermeture de cette bretelle. Aujourd'hui rouvrir cette bretelle du commissariat est devenue extrêmement difficile vous le savez, monsieur le Préfet vous l'a dit.

Cependant **j'ai réussi à convaincre** Saint Etienne Métropole, Le Conseil Général de la Loire et l'Etat à financer une étude examinant cette réouverture et les conditions de sortie de la RN 88 avec la saturation de la cacahuète Saint Charles-Dorian. Cette étude a bien avancé et j'ai même obtenu récemment que Saint Etienne Métropole demande à l'Etat de financer les travaux pour fluidifier la circulation sur cette sortie dans le cadre du contrat de projet Etat – Région 2014-2020. J'agis toujours pour la réouverture de cette bretelle.

Concernant les trottoirs, notre démarche de démocratie participative repose sur les demandes des habitants qui décident par leur vote des projets retenus. **C'est ainsi une véritable garantie que les aménagements faits soient ceux attendus par les habitants. Nous conserverons cette démarche.** C'est le sens des propositions qui sont actuellement en cours de concertation en matière de cheminement piéton. Plusieurs dossiers ont avancé dans ce sens dans votre quartier.

Concernant les trottoirs du boulevard Fayol, nous avons prévu sur le budget de la ville de réaliser des travaux, nous les avons différés à votre demande afin de mieux sécuriser les traversées piétonnes.

L'aménagement du boulevard Fayol doit viser à réduire les vitesses, sans pour autant augmenter le niveau de pollution engendré par les nombreux véhicules qui l'utilisent.

Nous avons commencé, en concertation, à mener plusieurs opérations comme par exemple en bordure des ateliers municipaux avec la réalisation d'ilots centraux et la création d'un parking engazonné ou la démolition d'une vieille maison au 100 bd Fayol. Le choix des habitants s'est porté en 2014 sur la création de feux tricolores au droit du square de La Rochette, ce qui réduira la vitesse et sécurisera les usagers de ce carrefour. C'est dans le cadre du budget participatif que le square de la Rochette a été entièrement refait pour un montant de plus de 66.000 €. **Quelques exemples qui montrent qu'au cours de ce mandat, en plus du centre social du Soleil Levant, beaucoup de travaux d'investissement ont été réalisés dans votre quartier.**

D'autres aménagements sont en cours de réalisation sur le haut du boulevard, **j'ai rappelé à madame la Préfète encore récemment ma demande d'interdire le transport de matières dangereuses sur ce tronçon.**

Vous m'interrogez sur la propreté en ville. Son amélioration est à la fois une affaire citoyenne et une préoccupation de la municipalité. Il n'est pas possible pour l'instant d'envisager une augmentation du nombre de salariés du fait de la baisse annoncée des aides de l'Etat. C'est pourquoi nous agissons dans ce domaine par une augmentation des moyens techniques qui seront affectés dans les quartiers périphériques de la commune.

Enfin, concernant les ASVP vous bénéficiez le long du boulevard Fayol de leur présence aux entrées et sorties des écoles du Mas et de Fayol. Sur les 13 écoles publiques de la ville, seules trois bénéficient de cette présence dont deux sur le boulevard Fayol.

Vous souhaitez le renforcement de leur présence sur le quartier, mais d'autres habitants se plaignent de leur passage, les conduisant à mettre des contraventions. Aussi je vous propose de solliciter l'avis des habitants du quartier dans le cadre du conseil de quartier, car cette question est du ressort avant tout de cette instance.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire en mon attachement et celui de toute mon équipe à la réalisation de la déviation de la RD 500.

Pour « Ensemble pour Firminy »

Marc PETIT

